



CONFIDENTIEL

2538

Note

A

Monsieur le Secrétaire Général



Objet : Question Nationale/Position de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Aziz AKHANNOUCHI, a saisi ce Département sollicitant son concours pour amener l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), sise à Paris, à revoir sa position en faveur de la prise en compte, sur son Système mondial de notification des maladies animales (WAHIS), de l'intégralité des informations qui lui sont transmises par notre pays, y compris celles relatives à nos provinces de Sud.

En effet, et en tant que membre de l'OIE, le Maroc transmet régulièrement à cette Organisation internationale les informations sanitaires sur les maladies animales qui sévissent sur l'ensemble du territoire national. Cependant l'OIE ne publie pas sur son système WAHIS les informations qui concernent nos provinces de Sud.

Dans une lettre de réponse au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, datée du 02 octobre 2006, l'OIE avait avancé que « en tant que Organisation Intergouvernementale, elle est tenue de suivre les recommandations des Nations Unies pour les questions de reconnaissance et de souveraineté territoriale », et que par conséquent elle « ne peut saisir sur le système WAHIS que les informations sanitaires des parties du territoire marocain reconnues par les Nations Unies ».

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime estime que cette situation pénalise la reconnaissance, par l'OIE du statut indemne de notre pays au regard de certaines maladies animales telle que la peste équine, et qu'un tel statut permettra à notre pays d'échanger sans contraintes sanitaires les animaux et leurs produits avec les pays tiers, comme il lui permettra de poursuivre l'organisation de manifestations hippiques à caractère international, tel que le « Salon du Cheval ».

Compte tenu de ce qui précède, cette Direction propose de saisir notre Ambassade à Paris afin d'entreprendre des démarches, auprès de l'OIE, pour que l'intégralité des informations qui lui sont transmises par notre pays, y compris celles relatives à nos provinces de Sud, soient prises en compte sur son système mondial de notification des maladies animales (WAHIS).

Notre Ambassade à Paris pourrait s'appuyer sur les arguments suivants :

- L'OIE en décidant, unilatéralement, de ne pas publier sur son système WAHIS des données relatives à nos provinces de sud, pénalise le Maroc sur le plan sanitaire économique et touristique ;
- L'OIE est une organisation à caractère technique, qui s'occupe exclusivement de la santé Mondiale animale, et n'a pas à se positionner sur une question qui relève du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- L'OIE a l'obligation de prendre en considération les préoccupations de ses propres membres ;
- L'OIE pourrait, à défaut, trouver une formule, à l'instar d'autres organisations internationales, qui tout en publiant les informations relatives à nos provinces de Sud, s'alignent sur la position officielle des Nations Unies.

Je vous saurais gré des instructions que vous voudriez bien donner à ce sujet.

Secrétariat Général :
Arrivé le : 07 JUL 2014
S/N : 12368

Haute Coordonnée

Azzeddine FARHANE
C. Farhane
Directeur des Nations Unies
et des Organisations Internationales

